

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

**Avis sur le projet de
plan des mobilités en
Île-de-France**

N° D_126_2024 (Direction Générale des Services)

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 septembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 23 septembre deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEOIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, Mme CORNEILLAN, Mme MAIROT, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoint au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. REGUIG représenté par M. BELEK, M. STUTZ représenté par Mme BOURGEOIS-EL ABIDI, Mme IVAKHOFF représentée par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par Mme CORNEILLAN, Mme LACHEMI représentée par Mme MEUNIER, Mme SONI MAZOUZI représentée par Mme CHOISY, M. ALBOUY représenté par M. JÉGO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ANKAOUA, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : M. ASFAUX

~~~~~

DATE  
D'AFFICHAGE

**01 octobre 2024**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

25

votants

35

Île-de-France Mobilités (IDFM) a engagé dès 2022, la révision du plan des déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) de 2014 conformément aux dispositions de l'article L.1214-24 à 28 du code des transports.

Le 6 février 2024, en application des dispositions des articles L1214.24 et 25 du code des transports, le conseil d'administration d'IDFM a délibéré sur un projet de plan des mobilités d'Île-de-France (PDMIF), puis l'a transmis au conseil régional d'Île-de-France pour arrêt par courrier en date du 13 février 2024.

Lors de sa séance du 27 mars 2024 et par délibération n°CR 2024-002, le conseil régional a arrêté le projet de PDMIF proposé par IDFM.

Ce dernier se compose de trois documents suivants :

- Le projet de plan des mobilités (stratégie pour une mobilité plus durable et plan d'action)
- L'annexe accessibilité
- Le rapport environnemental

La Présidente de Région sollicite l'avis de la ville de Montereau-Fault-Yonne en application de l'article L.1214-25 du code des transports.

.../...

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

ID : 077-217703057-20240930-D\_126\_2024-DE

suite de la délibération n° D\_126\_2024



Vu l'article L.1214-25 du code des transports,

Vu l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission en date du 26 septembre 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :**

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur le plan des mobilités en Île-de-France
- **AMPLIATION** sera adressée à la Présidente de la Région Île-de-France et au Directeur Général d'Île-de-France Mobilités (IDFM)



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

A blue ink signature of James Chéron, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

James CHÉRON